CONTRE LES INCIVILITÉS ROUTIÈRES

AGISSONS ENSEMBLE !

VILLE DE chatou

Retrouvez-nous sur www.chatou.fr

PARTAGEONS LA RUE ET L'ESPACE PUBLIC

©Evelynedesaux.com

Agissons ensemble !

45 000 véhicules par jour sur le pont, 90 % de circulation de transit, 55 kilomètres de voies sur le territoire communal... Plus encore que de nombreuses villes franciliennes, Chatou est très fortement impactée par la circulation automobile. D'où l'impérieuse nécessité pour chacun d'entre nous de respecter le Code de la route et de lever le pied afin de partager au mieux l'espace public. Cette petite brochure n'a d'autre but que de rappeler les règles de base d'une cohabitation harmonieuse entre l'ensemble des usagers de la route. Elle a été conçue avec les représentants des conseils de quartier que je remercie ici pour leur implication au quotidien en faveur de notre qualité de vie.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Très cordialement.

Votre Maire
Éric Dumoulin

VIDÉO-VERBALISATION
PLUS DE SÉCURITÉ POUR TOUS

À l'instar d'autres communes, la Ville de Chatou a installé la vidéo-verbalisation sur l'ensemble de son territoire. Ce dispositif, complémentaire de la vidéo-protection déjà en place, a pour objectif de lutter contre l'incivisme croissant et de faire changer les comportements des usagers de la route. Il est un complément opérationnel des campagnes de sensibilisation que la Ville conduit régulièrement.

(cf. Chatou Mag' n°97 Avril 2019)

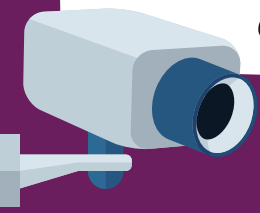

5 MOTS MAGIQUES

PARTAGER
LA RUE ET L'ESPACE PUBLIC

EN VOITURE

- **Je respecte le Code de la route :** limitations de vitesse, feux rouges, stop, sens interdits, cédez le passage.
- **Je respecte la zone 30 et la zone de rencontre** (limitée à 20km/h).
- **Je ne bois pas d'alcool** avant de prendre le volant, **ni ne consomme de substances illicites.**
- **Je signale** mes changements de direction.
- **Je cède le passage aux piétons** engagés sur les passages protégés ou manifestant l'intention de le faire.
- **Pour doubler un cycliste,** je respecte une distance d'un mètre minimum.
- **En tournant à droite**, je suis très attentif aux vélos et aux piétons qui sont prioritaires.
- **Je diminue ma vitesse** aux abords des écoles.
- **Je veille à la nuisance sonore** : je ne klaxonne pas et je baisse le volume de mon autoradio.
- **Avant d'ouvrir ma portière,** je vérifie qu'il n'y a pas de cycliste ou de piéton.
- **Je ne téléphone pas au volant.**
- **Je ne stationne pas** sur une place réservée aux personnes handicapées, sur une bande cyclable, sur les passages protégés, en double file, sur les trottoirs ou au droit d'une sortie de garage.
- **Je respecte** la zone bleue. Je mets un disque de stationnement européen.
- **Je paie mon stationnement en zone payante.**
- **Je pratique le covoiturage** le plus souvent possible comme conducteur ou passager.
- **Je ne jette rien sur la voie publique : mégots, papiers, emballages...**

OÙ STATIONNER EN ZONE BLEUE, SUR VOIRIE, DANS UN PARKING ?

Toutes les informations sur : www.chatou.fr>Vivre à Chatou> Stationnement/Transports/Déplacements

PARTAGER
LA RUE ET L'ESPACE PUBLIC

EN MOTO, EN SCOOTER
(2 ROUES MOTORISÉES)

- **Je respecte le Code de la route.**
- **Je respecte la limitation de vitesse.**
- **Je respecte les feux rouges.**
- **Je respecte les règles de priorité.**
- **Je ne me faufile pas** entre les voitures.
- **Je signale** les changements de direction.
- **Je ne circule pas sur les trottoirs.**
- **Je n'emprunte pas** les couloirs de bus, ni les pistes et bandes cyclables.
- **De jour, j'allume** mes feux de croisement.
- **Je neutralise** le niveau sonore de mon cyclomoteur.
- **Je porte un casque,** c'est obligatoire.
- **Je porte** des vêtements adaptés.
- **Je ne téléphone pas en roulant.**
- **Je ne stationne pas** sur les trottoirs ni sur les emplacements non autorisés.
- **Je ne jette rien sur la voie publique : mégots, papiers, emballages...**

OÙ STATIONNER EN ZONE BLEUE, SUR VOIRIE, DANS UN PARKING ?

Toutes les informations sur : www.chatou.fr>Vivre à Chatou> Stationnement/Transports/Déplacements

PARTAGER
LA RUE ET L'ESPACE PUBLIC

À VÉLO

- **Je respecte le Code de la route.**
- **Je m'arrête aux feux rouges.**
- **Je respecte les sens interdits. Je les emprunte lorsqu'ils sont autorisés aux cyclistes et signalés comme tels et je roule prudemment.**
- **Je roule au pas** dans les aires piétonnes.
- **Je suis visible :** j'équipe mon vélo des éclairages réglementaires (avant et arrière), j'utilise un équipement réfléchissant la nuit.
- J'utilise mon avertisseur sonore pour me signaler.
- **Je tends le bras** pour indiquer un changement de direction.
- J'emprunte les itinéraires cyclables.
- **Je maintiens une trajectoire rectiligne,** je ne zigzague pas entre les voitures.
- **Je respecte les piétons** ; je leur donne la priorité aux passages réservés, je ne leur coupe pas le chemin, la route, la trajectoire.
- **Je suis concentré sur ma conduite :** je ne téléphone pas à vélo, je ne porte pas d'écouteurs.
- **Au feu rouge, je reste à droite derrière les voitures, s'il n'existe pas de sas réservé aux cycles.**
- **Sur le trottoir, je dois tenir mon vélo à la main.** Seuls les enfants de moins de 8 ans peuvent rouler sur les trottoirs.
- Je ne conduis pas sans les mains, je ne me fais pas tracter et je ne prends pas de passager sur le porte-bagage ou sur le guidon.
- **J'attache mon vélo aux équipements destinés à cet usage** afin de respecter le mobilier urbain et les arbres.
- **Je ne jette rien sur la voie publique : mégots, papiers, emballages...**

ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état doit avoir deux freins, un feu avant jaune ou blanc, un feu arrière rouge, un avertisseur sonore et des catadioptres. Il est recommandé d'avoir un casque, un rétroviseur et un écarteur de danger. Le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans. Un choc à la tête peut se révéler plus grave encore pour un enfant que pour un adulte.

OÙ STATIONNER EN ZONE BLEUE, SUR VOIRIE, DANS UN PARKING ?

Toutes les informations sur : www.chatou.fr>Vivre à Chatou> Stationnement/Transports/Déplacements

PARTAGER
LA RUE ET L'ESPACE PUBLIC

À ROUE ET À ROULETTES
(TROTTINETTE, ROLLER, SKATE...)

- **Je suis considéré comme un piéton,** selon le Code de la route.
- **Je roule au pas dans les rues piétonnes** et je fais attention aux piétons.
- **Quand je circule sur le trottoir, je redouble de vigilance aux traversées piétonnes.**
- **Sur un trottoir, je ne passe jamais entre un enfant et l'adulte qui l'accompagne.**
- **Lorsque le trottoir est inexistant ou impraticable, je peux circuler sur la chaussée**.
- **Je respecte le mobilier urbain.**
- **Je ne monte pas dans un transport en commun,** excepté si ma trottinette est légère et pliable.
- **La nuit et le jour par visibilité insuffisante,** je m'équipe de dispositifs rétroréfléchissants.
- **Il est conseillé d'équiper les enfants de protections.**
- **Je ne jette rien sur la voie publique : mégots, papiers, emballages...**

ÉQUIPEMENT

Le port du casque est fortement recommandé pour les enfants de moins de 12 ans. Un choc à la tête peut se révéler plus grave encore pour un enfant que pour un adulte (obligatoire pour les trottinettes électriques dès le 01/09/2019).

À compter du 1er septembre 2019, les engins de déplacements personnels motorisés (EDPM) : monoroues, gyropodes et trottinettes électriques devront circuler sur les pistes cyclables ou sur les routes limitées à 50 km/h et ne pas excéder 25km/h. Il faudra avoir au moins 8 ans pour en conduire un. Le transport de passagers sera interdit de même que de porter des écouteurs.

PARTAGER
LA RUE ET L'ESPACE PUBLIC

À PIED

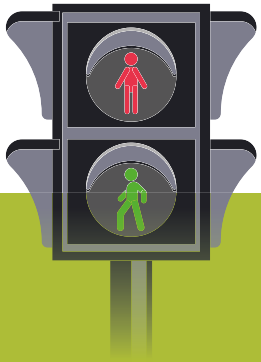

- **Je marche sur les trottoirs** lorsqu'ils sont praticables et pas sur la chaussée.
- **J'emprunte les passages piétons** et je ne traverse pas en diagonale.
- **Je respecte les figurines piétonnes sur les feux.** Je ne m'engage pas sur la chaussée si le feu piéton est au rouge et je respecte les feux destinés aux voitures.
- **Je signale à l'automobiliste mon intention de traverser.** Je ne m'engage que si la visibilité est suffisante. Je n'impose pas un arrêt brutal à un bus, à une voiture qui est dans l'incapacité matérielle de s'arrêter.
- **Je reste attentif aux autres usagers,** notamment aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.
- **Je tiens mon enfant par la main** pour traverser la chaussée. Attention les enfants sont plus vulnérables !
- **Je ne jette rien sur la voie publique : mégots, papiers, emballages...**

LA COURTOISIE NOUS CONCERNE TOUS
www.courtoisie.org

COMBIEN ÇA COÛTE ?

LISTE DES INFRACTIONS	AMENDE FORFAITAIRE	RETRAIT DE POINTS
• Stationnement irrégulier en zone de stationnement payant (non acquittement de la redevance, dépassement de la durée autorisée, absence de ticket valable…)	25 €	0
• Infraction de stationnement « zone bleue » (absence de disque, disque mal placé ou non conforme, temps dépassé)	35 €	0
• Infraction constatée sur un arrêt minute (prolongement de stationnement)	135 €	0
• Stationnement gênant ou abusif	35 €	0
• Stationnement très gênant ou dangereux	135 €	3
• Excès de vitesse inférieur à 20 km/h en ville	135 €	1
• Changement important de direction sans avertissement préalable	35 €	3
• Circulation en sens interdit	135 €	4
• Exécution d'une marche arrière en sens unique	135 €	4
• Dépassement dangereux	135 €	3
• Refus de priorité	135 €	4
• Non-respect de la priorité aux piétons (passage piéton ou zone de rencontre)	135 €	6
• Non-respect de l'arrêt au feu rouge ou au stop	135 €	4
• Non-respect de la signalisation routière (interdiction de tourner)	35 €	0
• Conduite en état alcoolique avec un taux égal ou supérieur à 0,25 mg/l et inférieur à 0,4 mg/l d'air expiré	135 €	6
• Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	135 €	3
• Usage abusif du klaxon	35 €	0
• Défaut de port de la ceinture de sécurité	135 €	3
• Gants homologués obligatoires à moto	68 €	0
• Circulation en EDPM sur les trottoirs (à compter du 1er septembre 2019)	135 €	0

Conception : @scoopcommunication / 10869-MEP - Ville de Chatou - Juin 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique